



*Mesdames, Messieurs
les conseillers municipaux*

Penmarc'h, le 24 mars 2026.

Madame, Monsieur,

Conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment de son article L.2122-8, j'ai le plaisir de vous informer que la première réunion du Conseil municipal se tiendra **dans la salle Cap Caval**.

LE SAMEDI 28 MARS 2026 À 10 H 30

La séance portera sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous, développé dans le rapport qui l'accompagne.

Ordre du jour :

1. Installation du Conseil municipal
2. Élection du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints au Maire
4. Election des adjoints au Maire
5. Proclamation du tableau officiel du Conseil municipal
6. Lecture de la Charte de l'élu local
7. Fixation des indemnités de fonction au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués
8. Délégations consenties au Maire
9. Détermination du nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Paul STANZEL

